

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
COMMUNE DE VILLE

ARRETE DU MAIRE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Arrêté N° 13 / 2026

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code pénal ;
- Vu l'organisation de la **brocante** par le Comité des Fêtes de Ville, le **dimanche 6 septembre 2026** de 8 heures à 18 heures Impasse des Loisirs et autour de la salle polyvalente ;

ARRETE :

Article 1 - Le Comité des Fêtes de Ville est autorisé à occuper la partie du domaine public située Impasse des Loisirs et autour de la salle polyvalente à Ville le **dimanche 6 septembre 2026** pendant la durée de la manifestation aux fins d'exposition des objets et de stationnement des véhicules des exposants.

Article 2 - Toutes les dispositions devront être prises pour assurer la sécurité des exposants et des visiteurs et notamment pour permettre un accès rapide aux véhicules sanitaires et de secours.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté qui sera publié, sera adressée à :

- Madame la Présidente du Comité des Fêtes de Ville

Fait à Ville, le 22 Juin 2026

Le Maire, Philippe BARBILLON



Publié et notifié, le 22 Juin 2026